

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série P du Fonds ressources Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com), ou visitez le [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

\* Le 2 septembre 2025, Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») changera le nom du fonds, qui deviendra « Fonds d'évolution minière Ninepoint », et l'objectif de placement du fonds sera modifié pour correspondre à l'objectif de placement énoncé ci-dessous à la rubrique « Dans quoi le fonds investit-il? ». À l'heure actuelle, l'objectif de placement du fonds est le suivant : « Le fonds a comme objectif de placement de tenter d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres rattachés à des titres de capitaux propres de sociétés au Canada et partout dans le monde qui exercent, directement ou indirectement, des activités dans le secteur des ressources naturelles. »

### BREF APERÇU

|                                                 |                                                    |                                       |                                         |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Code du fonds :</b>                          | NPP 869                                            | <b>Gestionnaire du fonds :</b>        | Ninepoint Partners LP                   |
| <b>Date de création de la série :</b>           | 2 septembre 2025                                   | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Ninepoint Partners LP                   |
| <b>Valeur totale du fonds au 30 juin 2025 :</b> | 23,40 millions \$                                  | <b>Distributions :</b>                | Annuelles, en décembre                  |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | Non disponible parce que cette série est nouvelle. | <b>Placement minimal :</b>            | 1 000 000 \$ initial, 25 \$ additionnel |

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

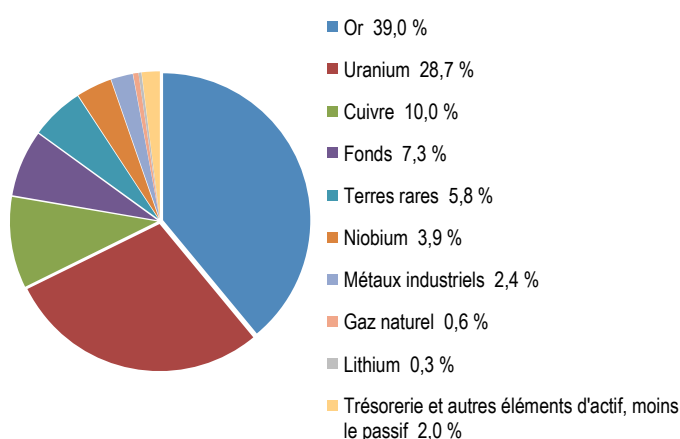
L'objectif de placement du fonds est de tenter d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres mondiaux de sociétés qui participent directement ou indirectement au secteur minier et des métaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 30 juin 2025)

|                                                        |               |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| 1. CanAlaska Uranium Limited                           | 9,1 %         |
| 2. Corporation Cameco                                  | 8,6 %         |
| 3. Fonds énergie Ninepoint, série I                    | 7,3 %         |
| 4. Lundin Gold Inc.                                    | 6,1 %         |
| 5. Lynas Rare Earths Limited                           | 5,8 %         |
| 6. NexGen Energy Limited                               | 5,1 %         |
| 7. Freeport-McMoRan Inc.                               | 5,0 %         |
| 8. K92 Mining Inc.                                     | 4,9 %         |
| 9. G Mining Ventures Corporation                       | 4,7 %         |
| 10. Collective Mining Limited                          | 4,2 %         |
| <b>Pourcentage total des dix principaux placements</b> | <b>60,8 %</b> |
| <b>Nombre total de placements</b>                      | <b>33</b>     |

#### Répartition des placements (au 30 juin 2025)



## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

## AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série P du fonds depuis la création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible car les parts de cette série sont nouvelles et n'ont pas été offertes au moyen d'un prospectus simplifié pendant une année civile complète.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible car les parts de cette série sont nouvelles et n'ont pas été offertes au moyen d'un prospectus simplifié pendant une année civile complète.

### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible car les parts de cette série sont nouvelles et n'ont pas été offertes au moyen d'un prospectus simplifié pendant douze mois consécutifs.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme et qui ont une tolérance au risque et à la volatilité élevée. Les investisseurs devraient pouvoir tolérer un risque de placement élevé et investir à long terme. Les parts de série P du fonds conviennent à un investisseur ou aux comptes de gestion discrétionnaire d'un conseiller dont les placements dans le fonds totalisent au moins 1 million de dollars.

**!** N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série P du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

## 1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts de série P du fonds, vous devez payer des frais d'acquisition initiaux.

| Option de frais d'acquisition       | Ce que vous payez               |                                                         | Comment ça fonctionne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | En pourcentage (%)              | En dollars (\$)                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b> | De 0 % à 5 % du montant investi | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant réel de ces frais d'acquisition initiaux devra faire l'objet d'une négociation entre vous et votre représentant.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant brut au moment de la souscription et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.</li> </ul> |

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, de la prime d'encouragement, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série s'élèvent à 1,90 % de sa valeur. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

### Prime d'encouragement

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP annuellement une prime d'encouragement correspondant à 10 % du montant par lequel le rendement de la série dépasse le rendement de l'indice MSCI World IMI Selected Metals & Mining and Coal & Consumable Fuels 5% Capped (en dollars canadiens)\*, multiplié par la valeur liquidative de la série. Si le rendement de la série au cours d'une année est inférieur au rendement de l'indice de référence (l'« insuffisance »), alors aucune prime d'encouragement ne sera payable au cours de toute année subséquente tant que le rendement de la série, sur une base cumulative, n'aura pas dépassé le montant de l'insuffisance.

\* Avec prise d'effet le 2 septembre 2025, le fonds modifiera son indice de référence, lequel était un indice de référence mixte composé à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné des matériaux S&P/TSX (ou de tout indice qui le remplace) et à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX, et le calcul de la prime d'encouragement à l'égard du fonds sera réinitialisé. Ce changement a été apporté par suite d'une modification de l'objectif de placement, comme il est décrit ci-dessus.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ninepoint Partners LP verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux est le suivant :

| Option de frais d'acquisition       | Montant de la commission de suivi                   |                                                                |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                                     | En pourcentage (%)                                  | En dollars (\$)                                                |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b> | 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année | 10,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

## 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

| FRAIS                                                 | CE QUE VOUS PAYEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'échange/de reclassement</b>                | La société de votre représentant peut vous facturer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts que vous souhaitez échanger ou faire reclasser, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>               | Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées ou échangées dans les 20 jours de la date de leur souscription ou échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3 % de la valeur liquidative des parts. |
| <b>Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés</b> | Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

**ET SI JE CHANGE D'IDÉE?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, Tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707  
Télécopieur : 416 628-2397  
Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)  
Site Web : [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr)  
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **[www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca)**.